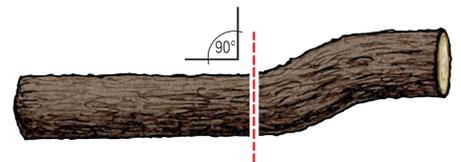


Annexe

des spécifications pour le façonnage des billots.

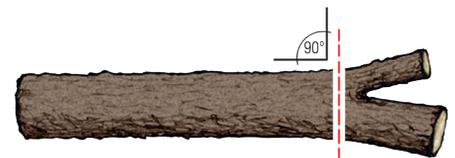
01 Coude prononcé

Tronçonner avant le coude.



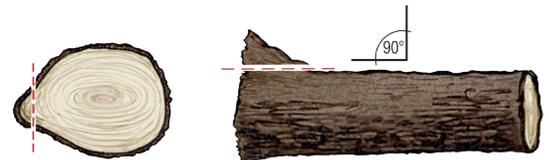
02 Fourche

Aucune fourche n'est tolérée.
Pas de doubles têtes collées.



03 Racine

Aucune partie de racine dans le billot n'est tolérée.



04 Ébranchage

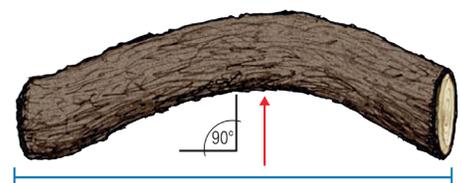
Tous les billots doivent être ébranchés à l'effleurement du tronc sans abîmer la fibre. Aucune branche, partie de branche, «bourrelet», «moignon» toléré.
(Lorsque nécessaire, l'ébranchage doit être complété à la scie à chaîne.)



05 Longue courbe

Lorsqu'on tire une ligne longitudinale rejoignant les deux découpes du billot, la flèche formée au centre de l'arc ne doit pas excéder les mesures suivantes :

12' 4" / 14' 4" / 16' 4" → maximum 4"
8' 4" / 10' 4" → maximum 2"





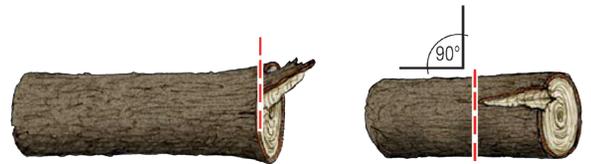
Annexe

des spécifications pour le façonnage des billots.

06

Éclisse

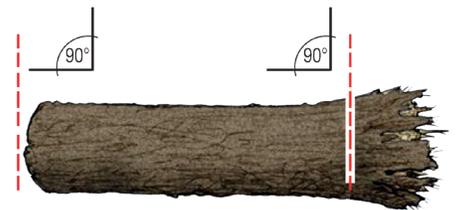
Aucun morceau de souche resté sur l'arbre ou morceau d'arbre resté sur la souche ne sont tolérés.



07

Billots cassés

Tous les billots doivent être coupés aux 2 bouts perpendiculaires à l'axe. Pas de découpe en angle, pas d'encoches d'abattage trop prononcées, pas de couronnes incomplètes, fendillées ou «machées» par la machine.



08

Carie

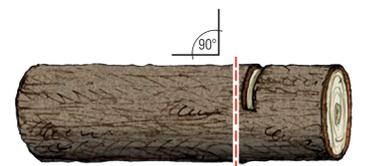
Un maximum d'un tiers (1/3) en diamètre de la découpe en carie est toléré.



09

Trait de scie

Aucun trait de scie ou trait de relecture n'est toléré sur le billot.



10

Écimage

Les billots doivent être écimés «topés» à 4 pouces minimum au fin bout.





Annexe

Façonnage des billots

Longueurs autorisées

Favoriser au maximum
une longueur de 16' 4''



14' 4''



12' 4''



10' 4''



8' 4''



Tolérance

Surlongueur permise maximum 2''

Écimage

Minimum 4''

